B3: Maîtriser les habitats fonctionnels des oiseaux

FICHE ACTION B3-7

PRIORITE

**

COMMUNES CONCERNEES:

Gâvres

CELM

Cout total estime Pas de coût direct

MAITRE D'OUVRAGE
Syndicat Mixte Grand Site

MAITRE D'ŒUVRE
Prestataires de services

PARTENAIRES TECHNIQUES
GOB
BV/SEPNB
Ornithologues
ONCF.S
Etat (Armée)

PARTENAIRES FINANCIERS

Europe, Etat

♦ PROBLEMATIQUE

Kersahu: Marais de présence régulière d'au 5 espèces l'Annexe I de la directive La valeur «Oiseaux». avifaunistique de ce marais est donc indéniable : Nidification de l'échasse gorgebleue. blanche. chevalier gambette, sterne pierregarin, fauvette pitchou, busard des roseaux, lieu de stationnement régulier de l'aigrette garzette, de la spatule blanche. Ш n'existe pas de protection réglementaire de ces marais.

Proposition d'extension de la ZPS existante : sur les marais de Kersahu

♦ PROTECTIONS EXISTANTES

Marais de Kersahu:

Partie Est des marais en Site Inscrit

ZICO Rade de Lorient (pour partie)

Association de chasse militaire : pratique de la chasse sur ces marais

Chasse sur le DPM

♦ PROPRIETES

 $\underline{\text{Marais de Kersahu}}: \text{Etat (terrains militaires), DPM}$

◆ PERIMETRE CONCERNE :



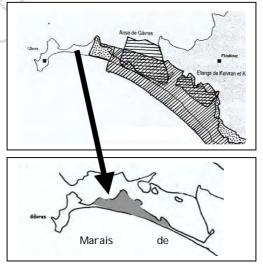
♦ ESPECES D'OISEAUX D'INTERET PATRIMONIAL :

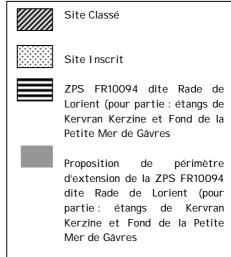
<u>Nidification</u>: Gorge-bleue, Tadorne de belon, Cisticole, Echasse blanche, Chevalier gambette, Fauvette pitchou, Sterne pierregarin, Busard des roseaux ... <u>Stationnement:</u> Spatule blanche, Martin pêcheur, Aigrette garzette,

♦ HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES :

Lagunes côtières* 1150*

Dépressions humides intradunales 2190.





♦ PROPOSITIONS D'ACTION

⇒ Extension de la ZPS FR5310094 « Rade de Lorient » : La proposition d'extension du périmètre serait localisée sur les marais de Kersahu (Cf. carte ci-dessus). Ces marais étant terrains militaires, il est nécessaire d'associer les militaires à la concertation quant à la définition de cette extension. Les activités militaires et la pratique de la chasse sur ces marais ne seraient pas interdites.

♦ CALENDRIER PREVISIONNEL

| | N | N+1 | N +2 | N+3 | N+4 | N+5 |
|--|---|-----|------|-----|-----|-----|
| Concertation autour de cette extension | ✓ | ✓ | | | | |
| Entérinement de cette extension | | | ✓ | ✓ | | |

♦ ESTIMATION ANNUELLE DU MONTANT DES ACTIONS PREVUES

Pas de coûts directs, la concertation nécessaire quant à la proposition d'étendre la ZPS existante sur les marais de Kersahu sera prise en compte dans le cadre du poste de chargé de mission NATURA 2000 responsable de la mise en œuvre du document d'objectifs.